	Questions	Réponses
15.	Est-ce que la liste des langues mentionnée dans le domaine spécialisé est exhaustive? Si ce n'est pas le cas, pourrions-nous recevoir une liste afin de pouvoir fournir les tarifs.	La liste des langues pour le domaine spécialisé a été élargie dans le cadre de la modification n° 1; toutefois, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.
16.	En vertu de l'article 5.0, le soumissionnaire doit indiquer le niveau actuel de sécurité pour chaque ressource proposée. Si la liste des langues n'est pas exhaustive, il n'est pas possible de fournir les renseignements demandés. Est-ce que le niveau de sécurité constitue une exigence absolue pour le domaine spécialisé?	Voir la modification n° 1 pour une liste des langues potentielles. Le niveau de sécurité ne constitue pas une exigence absolue, quel que soit le domaine.
17.	Pour les langues autochtones, la plupart des ressources ne possèdent pas de diplôme ou ne respectent pas l'exigence d'un minimum de huit années d'expérience de la traduction. Est-ce qu'il s'agit d'une exigence absolue?	Oui, il s'agit d'une exigence pour ce domaine.
18.	Est-ce que le délai de livraison ou de réponse est négociable pour le domaine spécialisé, en particulier pour les langues autochtones?	Veuillez consulter l'Énoncé des travaux, ET3 – Portée des travaux, Note 3 : « D'autres délais de livraison peuvent être négociés avec le responsable autorisé. » Cette disposition s'applique à tous les domaines.
19.	Peut-on créer un consortium pour un seul des trois domaines (p.ex., le domaine spécialisé) ou est-ce que le consortium s'applique à l'ensemble de la soumission?	Oui, un consortium peut être créé pour un ou plusieurs domaines.
20.	J'offre uniquement des services de révision comparative. Puis-je présenter une demande dans le cadre de cette DOC, ou les demandeurs doivent-ils offrir des services de traduction et de révision comparative?	Veuillez consulter le premier point de la partie 5, O3 : « Pour assurer la continuité des services, le soumissionnaire DOIT démontrer qu'il a au moins trois (3) ressources qualifiées pour fournir des services de traduction et de révision comparative à RNCan. »

21. Ce que nous aimerions plutôt savoir, c'est vers RNCan n'est pas en mesure de préciser quelle combinaison linguistique vous avez besoin si le besoin est plus grand de l'anglais de deux traducteurs sur les trois demandés dans au français ou du français à l'anglais. les domaines général et technique. Si votre besoin est plus grand vers le français, nous vous proposerons deux traducteurs de l'anglais au français et un seul traducteur du français vers l'anglais. Nous ferons l'opposé si vos besoins sont plus grands vers l'anglais. De plus, veuillez préciser dans quelle combinaison linguistique vos besoins sont les plus grands pour les services de révision comparative. 22. Concernant le critère d'évaluation côté R2 – 2.2 Oui, c'est exact. RNCan communiquera pouvez-vous confirmer que c'est bien RNCan qui avec les deux références fournies et évaluera leurs réponses en contactera les 2 références fournies pour obtenir les réponses aux questions posées 1 et 2 ciconséquence. dessous? Ressources 2.2 Les deux personnes proposées pour fournir des références doivent être en mesure d'attester la qualité et l'acceptabilité des travaux réalisés par le soumissionnaire en donnant les réponses suivantes. Sur une échelle de un à cinq (cinq représentant la meilleure note), comment évalueriez-vous le rendement global du soumissionnaire pour les aspects suivants : question 1 : capacité du soumissionnaire à respecter les échéances; question 2 : qualité des livrables en fonction des services demandés.

23.	Concernant proposition financière il semble que
	quelques erreurs se soient glissées dans les
	formules pour la ventilation des couts :

- Coût évalué = La somme des coûts pondérés pour toutes les années du contrat (coût pondéré de 2*A1 + coût pondéré de B1 + coût pondéré de C1 + coût pondéré de D1) devrait être Coût évalué = La somme des coûts pondérés pour toutes les années du contrat (coût pondéré de 2*A1 + coût pondéré de B1 + coût pondéré de C1 + coût pondéré de D1)/5?
- Prix évalué = (2*A+B+C+D)/4 devrait être Prix évalué = (2*A+B+C+D) /5?
- Coût évalué des services de traduction – La première équation sera conservée. Un ajustement ne sera PAS apporté puisque la suggestion de division par 5 donne le même résultat net que la première équation.
- Prix évalué des services de révision comparative. La première équation sera ajustée afin qu'elle comprenne une division par 5 plutôt que par 4 puisqu'il y a un total de cinq années possibles pour cette offre à commandes. Une modification sera annoncée.

24. Sur la page 18/47, sous « 5.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES » > « O3 – Ressources : », on peut lire :

« Pour assurer la continuité des services, le soumissionnaire **DOIT** démontrer qu'il a au moins trois (3) ressources qualifiées pour fournir des services de traduction et de révision comparative à RNCan. »

Sur la page 45/47, sous « ET4 – Tâches et produits livrables » > « 4.1 – Services », on peut également lire que les services de traduction et de révision comparative doivent être offerts « du français à l'anglais et de l'anglais au français ».

Est-ce que le soumissionnaire doit fournir trois ressources anglophones <u>ET</u> trois ressources francophones (pour un total de six ressources) ou

RNCan ne précise pas la combinaison de ressources qui doit être utilisée pour offrir les services de traduction et de révision comparative du français à l'anglais et de l'anglais au français. RNCan ne fait que préciser qu'au minimum, trois ressources doivent être offertes.

	est-ce que trois ressources du français à l'anglais <u>OU</u> de l'anglais au français sont jugées adéquates?	
25.	En ce qui concerne la demande de propositions pour les services de traduction de RNCan, si un promoteur soumet une proposition dans le cadre d'un consortium pour les marchés réservés aux entreprises autochtones, ce même promoteur peut-il ensuite soumettre une proposition pour les marchés non réservés en tant qu'entreprise autonome qui ne fait pas partie d'un consortium? Deuxièmement, si la proposition a trait aux marchés réservés ou à la demande de propositions générale, est-ce que le même personnel peut être présenté pour chaque proposition ou est-ce que des ressources distinctes seront nécessaires pour les propositions uniques?	Tant qu'il n'y a pas d'entente entre les deux parties afin d'établir si une seule partie ou les deux soumettront une proposition, cela <u>pourrait</u> être faisable. Toutefois, une évaluation plus détaillée d'un point de vue juridique est recommandée, en particulier en ce qui a trait à la pertinence de la <i>Loi sur la concurrence</i> dans ce contexte. Le même personnel peut être proposé par des soumissionnaires différents.